

**Ecole maternelle « Le petit prince »  
Route d'Ancy  
69210 SAVIGNY**

**Ecole élémentaire « Les sources »  
Route d'Ancy  
69210 SAVIGNY**

***Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire commun aux écoles publiques de Savigny  
Lundi 8 janvier 2007.***

Séance ouverte à 18 h 15.

Présents : -Pour la municipalité : M. Malet.  
-Pour les parents : Mes Bezin (suppléante de Me Laurent), Chenard-Feugereux, Cottancin, Dufour (suppléante de Me Techens), Lopez, Bonnet, Dubos (suppléante de M. Truant), Degrave  
-Pour les enseignants : Me Guyot, Commarmond, Renard, Hug ; M. Bellyneck, M. Boullu (Directeur école mat.), Lagrange (Directeur école elem.).

Excusés : - M. Martinon (Maire, pouvoir donné à M. Malet),  
M. Amblard (enseignant, pouvoir donné à M. Lagrange).

Absents : - Me Roger (Dden),  
Me Perrussel (enseignante, congé parental)

**Objet du conseil d'école extraordinaire**

**Annulation du calendrier scolaire pour la rentrée 2007 choisi lors du Conseil d'Ecole en date du 29 mai 2006 et nouveau vote suite aux nouvelles propositions académiques.**

**Préambule**

M. Boullu et M. Lagrange proposent de faire un historique :

- Circulaire de l'IA le **29 mars 2006** demandant aux écoles dérogatoires au calendrier national de reformuler un projet de calendrier pour la rentrée 2007 sur des bases assez rigides.
- Consultation auprès des enseignants et des parents organisée par les directeurs d'école ; avis de la mairie et du personnel communal.
- **29 mai 2006** : vote en Conseil d'Ecole extraordinaire. **La semaine de 4 jours ½ avec travail le mercredi est choisie par 12 voix** (semaine de 4 jours : 11 voix, 4 jours ½ avec samedi : 1 voix).
- **12 juin 2006** : délibération et vote du Conseil Municipal. **La semaine de 4 jours ½ avec travail le mercredi est choisie par 17 voix** (semaine de 4 jours : 1 voix, 4 jours avec samedi : 1 voix).
- **7 novembre 2006** : publication par l'IA du calendrier scolaire des écoles du Rhône pour la rentrée 2007. **Apparition d'un calendrier alternatif accepté par l'IA et non proposé lors de la première consultation : semaine de 4 jours avec 1 mercredi ou samedi par mois.**
- **29 novembre 2006** : circulaire de l'IA **permettant aux écoles de modifier leur choix** suite aux nouvelles propositions issues de la première consultation. Date butoir de remise de la nouvelle décision du Conseil d'Ecole : **15 janvier 2007** pour un calendrier effectif à la rentrée 07.

Suite à cette dernière circulaire, le conseil des maîtres des deux écoles s'est réuni et à sa majorité n'a pas souhaité réengager une consultation ni refaire un nouveau Conseil d'Ecole pour les raisons suivantes :

- Harmonisation avec les écoles de la circonscription : 37 écoles sur 46 ayant opté pour la semaine de 4 jours ½ avec mercredi, relayant ainsi le souhait de notre hiérarchie.
- Problème de gestion pédagogique et d'organisation de travail sur 1 mercredi ou samedi toutes les 4 semaines.
- L'option demandée à l'IA et non retenue par celui-ci lors du conseil du 29 mai, à savoir semaine de 4 jours avec 1 samedi par mois, ne paraissait plus d'actualité à ce jour.

M. Lagrange, contacté par les parents délégués sur ce sujet début décembre, a précisé aux parents la position du conseil des maîtres et s'est dit prêt à convoquer un Conseil d'Ecole si une majorité de parents souhaitaient un changement de calendrier, en ajoutant toutefois que l'école maternelle devait être d'accord ainsi que la Mairie.

Les parents délégués ont pris alors l'initiative d'organiser une nouvelle consultation auprès des familles des deux écoles avec l'aide matérielle des équipes pédagogiques dont les résultats sont les suivants :

Participation : 62,4 %

- |  |             |
|--|-------------|
| 1. Semaine de 4 jours ½ avec mercredi travaillé :      | 27 %        |
| <b>2. Semaine de 4 jours avec ½ journée par mois :</b> | <b>72 %</b> |
| <b>a. Travail 1 mercredi par mois :</b>                | <b>68 %</b> |
| b. Travail 1 samedi par mois :                         | 24 %        |
| c. Nul :   | 8 %         |

M. Boullu regrette que cette consultation se soit déroulée dans la précipitation. Il estime que tout ceci se serait déroulé plus tranquillement si la proposition des trois calendriers publiés en novembre avait été faite avant la première consultation. Il précise que le souhait de l'école maternelle n'était pas d'organiser un Conseil d'Ecole mais que par souci de solidarité entre les écoles publiques de Savigny, l'école maternelle est d'accord pour revoir le calendrier.

M. Lagrange tient à intervenir sur deux points avant de procéder à un nouveau vote.

- Il regrette d'abord que suite à la mauvaise gestion de ce dossier depuis le début, une certaine méfiance, voire défiance, se soit installée vis à vis de l'équipe enseignante sur ce sujet. Il rappelle que d'une part les enseignants de Savigny font preuve d'une rigueur et d'un professionnalisme indiscutables et d'autre part qu'ils sont soumis à un devoir d'impartialité et de neutralité sur de tels sujets : le seul parti à prendre est celui d'une amélioration de la scolarité et de l'accueil des enfants.

- Il est en outre étonné que lors de cette consultation, les parents ayant 1 enfant dans chaque école aient bénéficié de 4 votes contre 2 pour les parents ayant 1 enfant dans l'une ou l'autre. Me Cottancin explique cela par la précipitation dans laquelle s'est faite cette consultation et précise que cela n'influe pas le résultat. M. Lagrange ne remet pas en question les résultats de cette consultation mais voit là un autre effet du manque de clarté globale dans ce projet depuis le mois de mars 2006.

Ceci dit, le vote à main levée a lieu :

- |   |                |
|---|----------------|
| 1. Semaine de 4 jours ½ avec travail le samedi :                | 0 voix         |
| 2. Semaine de 4 jours ½ avec travail le mercredi :              | 5 voix         |
| <b>3. Semaine de 4 jours avec travail 1 mercredi par mois :</b> | <b>15 voix</b> |
| 4. Semaine de 4 jours avec travail 1 samedi Par mois :          | 0 voix         |

**A la majorité des votants, le choix 3 est validé. Le conseil municipal de Savigny statuera sur cette décision ce jour à 20 h 30.**

**Le conseil d'école demande donc à M. L'Inspecteur d'Académie d'annuler le choix fait lors du Conseil d'Ecole en date du 29 mai 2006 et d'autoriser les écoles publiques de Savigny à fonctionner dès la rentrée 2007 sur le calendrier scolaire dérogatoire suivant :**

<b>Semaine de 4 jours avec travail 1 mercredi par mois.</b>
---

**M. Boullu, directeur de l'école maternelle**

**M. Lagrange, directeur de l'école élémentaire**